



Arles, mercredi 27 avril 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/02070

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

**Modalités d'exploitation (Branches Est et Ouest
du Canal du Rhône à Sète à Aigues-Mortes)****Modification des horaires de franchissement
du Pont-rail de la radelle à Aigues-Mortes (30)**

**Modification temporaire des horaires de navigation (au
niveau du pont rail tournant de la radelle qui sera franchi
comme indiqué en commentaire) (tous les usagers - dans les
deux sens)**

- **à partir du 02/05/2022 à 05:45 au 25/05/2022 à 19:00 - avec pour
périodicité : Lundi au Vendredi**
 - o Canal du Rhône à Sète
au pk 3.405 (Pont rail tournant de la radelle)

Commentaire :

Pour permettre la liaison piétonne entre les deux rives du Canal du Rhône à Sète à Aigues-Mortes, **le pont-rail sera déployé en position fermée à la navigation**, ceci aux 3 créneaux horaires suivants :

05h45 - 09h00**11h00 - 14h00****17h00 - 19h00**

En conséquence et sauf pour les navigants professionnels qui le demanderont au pontier, tout franchissement du pont-rail à ces créneaux, sera impossible.

Ainsi, sauf cas de force majeure, le pont rail pourra, à ces créneaux horaires, être replié (en position ouverte à la navigation) pour raison de sécurité ou pour la batellerie professionnelle.

Pour toute précision ou demande liée à ces modalités temporaires, la batellerie prendra l'attache du guichet unique Municipal (chargé du dévoiement des piétons du Pont de Provence en travaux), ceci via les coordonnées suivantes : 04 66 73 90 90 & contact@ville-aigues-mortes.fr

La navigation demeure libre, pour toute navigation, à tout autre créneau horaire.

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

26/05/2022

UTI Canal du Rhône à Sète

1, quai de la gare maritime

13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Par délégation



Joseph VIOLLIN